

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 6 décembre 2016

à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 6 décembre 2016 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan donnant pouvoir à Mr Alain GUIHARD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 6 décembre 2016
à 9 H 30 à La ROCHE BERNARD

4 RESSOURCES :

SAGE VILAINE et Politique de Bassin : programme d'action 2017 : approbation et demande de subventions

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) VILAINE révisé a été approuvé en 2015. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le Bassin. Pour certaines de ces actions, l'Institution d'Aménagement de la VILAINE est amenée à intervenir soit au titre de la coordination de Bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs. Ces subventions pour 2017 sont reprises dans une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une durée de trois ans (2015-2017).

Annexe tableau programme 2016

Le projet présenté comprend les reports des crédits votés en 2015 et non exécutés.

Pour l'année 2017, le montant total du programme est donc de 813 k€. Le montant des subventions est de 623 k€. La part restant à la charge de l'IAV est de 190 k€. Le programme correspond pour 687 k€ à des actions en régie, et pour 146 k€ à des prestations extérieures.

En 2013, le programme d'action s'élevait à 1 363 k€ et 407 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2014, le programme d'action s'élevait à 1 275 k€ et 304 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2015, le programme d'action s'élevait à 1 076 k€ et 236 k€ restaient à la charge de l'IAV.

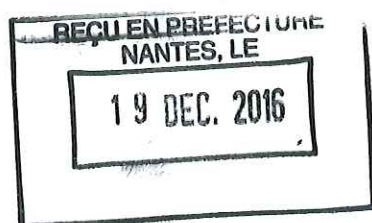
En 2016, le programme d'action s'élevait à 1 168 k€ et 257 k€ restaient à la charge de l'IAV.

La diminution du montant total du programme d'actions de 2017 est principalement imputable à une baisse de volume des actions en prestations afin de privilégier la réalisation des actions en régie et de libérer du temps interne consacré à l'accompagnement de la future organisation pour la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin de la Vilaine.

Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer sur le programme d'actions liées au SAGE-VILAINE et politique de Bassin 2016 tel que proposé en annexe afin de solliciter l'ensemble des financeurs mentionnés et les subventions correspondantes et d'autoriser la Présidente à signer toutes pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte le programme d'actions liées au SAGE-VILAINE et politique de Bassin 2017 tel que proposé en annexe.
- sollicite l'ensemble des financeurs mentionnés et les subventions correspondantes.
- autorise la Présidente à signer toutes pièces afférentes.



Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

		Programme d'action 2017																
		Total 2017	Régie	Prestations	Région Bretagne SAGE		AELB		CD 22		Pays de la Loire		IAV					
Convention AELB	n°	Actions				Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Participat°			
Mise en œuvre du SAGE	cellule mise en œuvre du SAGE	R1	Cellule de mise en œuvre du Sage (1)	343 140 €	343 140 €			6%	20 588 €	62%	214 115 €	2,25%	7 721 €	9,83%	32 000 €	20,03%	68 716 €	
		R1_Bis	Assistance technique milieux aquatiques (2)	54 700 €	54 700 €			21%	11 320 €	59%	32 440 €						20%	10 940 €
	Suivi poissons migrateurs	R1	Suivi des migrations de poissons au barrage d'Arzal	23 200 €	22 700 €	500 €					80%	18 560 €					20%	4 640 €
		R2	Gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine et en Bretagne	40 000 €	39 000 €	1 000 €					80%	32 000 €					20%	8 000 €
		R5	Suivi de la migration d'avalaison de l'anguille argentée sur le bassin versant de la Vilaine	65 000 €	57 000 €	8 000 €					80%	52 000 €					20%	13 000 €
	suivi envasement	R3	Littoral : Dragage et suivi de l'envasement	42 000 €	33 500 €	8 500 €	30%	12 600 €									70%	29 400 €
		P3	Poursuivre et finaliser les inventaires cours d'eau	107 300 €	47 300 €	60 000 €	20%	21 460 €	60%	64 380 €							20%	21 460 €
	Milieux aquatiques	P5	Définir une méthode de priorisation des actions têtes de bassin	14 400 €	14 500 €		20%	2 880 €	60%	8 640 €							20%	2 880 €
		P45	Etude bilan prospective milieu aquatique marais de Vilaine (3)	30 000 €	20 000 €	10 000 €					80%	24 000 €					20%	6 000 €
		P46	Trévelo : suivis agronomiques naturalistes et faunistiques des conséquences de la gestion du vannage pour la libre circulation	5 450 €	4 400 €	1 000 €	20%	1 090 €	60%	3 270 €							20%	1 090 €
	Littoral	P7	Elaboration d'un schéma de gestion durable de la navigation dans le bassin de navigation « Baie de Vilaine -Vilaine maritime »	2 000 €		2 000 €	20%	400 €	60%	1 200 €							20%	400 €
		P11	Amélioration des fonctionnalités hydrauliques des marais rétro littoraux : diagnostic	2 225 €	2 225 €		20%	445 €	60%	1 335 €							20%	445 €
		P32	Station de mesure des hauteurs d'eau	15 000 €	5 000 €	10 000 €	50%	7 500 €									50%	7 500 €
		P35	Communication, sensibilisation sur le littoral	8 000 €		8 000 €	20%	1 600 €	60%	4 800 €							20%	1 600 €
		P14	Décliner localement l'observatoire des ventes des produits phytosanitaires et optimisation réseau de suivi / flux de phosphore	25 400 €	25 400 €		20%	5 080 €	60%	15 240 €							20%	5 080 €
		P25	Guide technique pour inventaire bocage	7 500 €	7 500 €		20%	1 500 €	60%	4 500 €							20%	1 500 €
		P21	Réaliser des documents de sensibilisation et organiser des formations	7 000 €		7 000 €	20%	1 400 €	60%	4 200 €							20%	1 400 €
		P26	Isac : suivis naturalistes des conséquences de la gestion du vannage pour la libre circulation	5 300 €	2 225 €	3 075 €							80 % de 3075	2400			55%	2 900 €
		P29	Suivis agronomiques de l'effet des submersions	13 000 €	6 500 €	6 500 €	30%	3 900 €	30%	3 900 €			30% de 6500 €	1950			25%	3 250 €
		P96	Refonte du local de la passe à anguilles	26 000 €	6 000 €	20 000 €	80%	20 800 €									20%	5 200 €
Total			810 615 €	685 090 €	145 575 €		91 763 €		484 580 €		7 721 €		36 350 €		190 201 €			

(1) Les modalités de l'Agence de l'eau pour 2017 pour le financement de la cellule d'animation du SAGE prévoient au maximum 4 ETP de charges de mission et 1 ETP pour le secrétariat. Le coût plafond par ETP est de 70 000 €. A cela s'ajoute des forfaits pour le fonctionnement de 20 000 € (12 000 € - 8 000 € fonctionnement de la CLE) pour le premier ETP chargé de mission puis 10 000 € pour les autres et le secrétariat. Le taux de subvention est de 80 %.

(2) Modalité Agence de l'eau pour cellule ASTER : 60 % d'aide pour un coût plafond de 60 000 € de charges salariales + 12 000 € de forfait de frais de fonctionnement sur un poste milieux aquatiques

(3) l'étude bilan prospective milieu aquatique marais de Vilaine se déroulera de la fin 2017 et courant 2018. Seuls figurent les montants qui seront à engager en 2017.

Actions prévues dans la convention IAV/ AELB 2015-2017